DÉCLARATION LIMINAIRE ET COMPTE-RENDU

AU COMITÉ TECHNIQUE DU 17 MARS 2015

Nous tenons à remercier chaleureusement, chacun de nos collègues d'avoir confirmé l'UNSa-Sj à sa première place d'organisation représentative des fonctionnaires, au comité technique de la Cour d'Appel de Paris.

La participation aux élections professionnelles prouve que nos collègues ont mesuré l'importance d'être représenté par des collègues tout comme vous, attentifs et réactifs, qui défendent tant vos intérêts collectifs qu'individuels.

Plus que jamais notre dynamique de réformer nos statuts est engagée, et les résultats obtenus nous invitent à continuer nos efforts pour valoriser la spécificité de nos métiers. L'UNSa-SJ n'a pas assistée à la commission permanente d'étude qui s'est déroulée ce matin au motif que ce lieu ne relève en rien d'une structure démocratique puisque basée sur des désignations de magistrats et de fonctionnaires et non sur une élection. Lors des CPE nationale, nous faisons l'amer constat que le CT des services judiciaires n'est plus qu'une redite de ce qui a été développé à la CPE mais hors la présence des organisations syndicales de magistrats. Pour l'UNSa-SJ, la seule structure de dialogue reste le comité technique où nos élus peuvent valablement s'exprimé.

L'UNSa-SJ tiens à vous alerter, Madame la présidente, sur les conditions de travail. Les collègues affectés dans quelques juridictions que ce soit sont de plus en plus confrontés à des réalités sociales dramatiques voir désastreuses ; tels des boucliers humains ils sont en première ligne pour gérer des situations délicates , faisant face parfois à un public en détresse et dans certains cas menaçant.

Aujourd'hui, les sujets et brochures sur les risques psycho-sociaux ne manquent pas, ce terme ne doit pas être galvaudé, pourtant au quotidien le manque de moyens, d'effectifs et de reconnaissance, entraînent un mal être croissant dans les juridictions et services.

Les conditions de travail et le dialogue social se sont dégradés sur certains sites. Un grand nombre de collègues formulent des demandes de mutation. Ils souhaitent quitter leurs juridictions, car leurs conditions de travail s'aggravent. .L'UNSa-SJ a été saisie par des collègues des TGI de Melun, Paris, Bobigny, Créteil du CPH de Paris, et de la Cour d'Appel. Je souhaite modérer mes propos, il ne s'agit pas toujours de l'entité des juridictions mais de certains services où le dialogue social est inexistant. Notre intervention ne se limitent pas aux agents, mais aussi à certains directeurs de greffe, qui rencontrent des difficultés patentes en raison du comportement du président ou procureur de la juridiction.

L'UNSa-SJ regrette la détérioration des conditions de travail entre le greffe et les magistrats au Tribunal pour enfants du TGI de Paris.

L'UNSa- SJ rappelle que nous sommes en période d'entretien d'évaluation. Ce devrait être un lieu privilégié d'écoute. Il s'agit d'un échange sur l'avenir professionnel du fonctionnaire. Hélas, il nous est rapporté que des évaluateurs émettent des jugements de valeur sur la tenue vestimentaire, leur indiquant : "*vous êtes ma plus grande déception de l'année...*" Nous souhaiterions Madame la Présidente que la circulaire d'explication sur les évaluations soit de nouveau adressée aux évaluateurs. Nous rappelons qu'il n'y a aucun lien entre l'évaluation et l'attribution de mois de bonification. En effet, certains collègues auraient pu bénéficier

d'avancements, la minoration de leur évaluation les en a privé.

En ce qui concerne les bonifications, nous n'avons jamais connaissance des résultats de la réunion d'harmonisation. L'UNSa-SJ estime que ceci relève de la transparence et du dialogue sociale, nous devrions, à notre sens, en être destinataire.

Il devient urgent de débloquer des effectifs supplémentaires sur tous les parquets et greffes des TGI et de pourvoir au recrutement de médecins de prévention et de psychologues du travail pour les services judiciaires. La situation est alarmante. Nos collègues font face à une charge de travail exponentielle, aux tensions grandissantes, en encourant les foudres d'une hiérarchie stressée, en sous-effectif et à bout de souffle. Nous vous demandons de résoudre cette équation au plus vite.

Hélas à cela s'ajoute la souffrance morale, les collègues sont parfois brisés par certaines attitudes méprisantes. Il est inutile d'ajouter de la souffrance à celle déjà existante.

Dans certains cas, les arrêts maladie sont parfois mis en doute par de "petits chefaillons", cette pratique est difficilement acceptable, d'autant que parfois, c'est sur recommandation du médecin de prévention, que le fonctionnaire consulte. Il est inadmissible que soit remise en cause la probité des médecins et nos collègues se sentent d'autant plus en faiblesse car incompris. Nous souhaitons que ces pratiques "souvent orales" cessent car elles fragilisent l'institution toute entière.

En ce qui concerne les expérimentations en cours, notamment sur l'accueil unique du justiciable au TGI de Bobigny et., l'assistance du magistrat, la mise en place des conseils de juridiction, nous craignons que ces expérimentations ne bloquent la mobilité de nos collègues.

Nous n'oublions pas les grand laissés pour compte du TGI de Paris : les appariteurs qui ne disposent pas de local dédié, et sont de plus en plus sollicités dans l'exécution de leurs tâches. Nous vous demandons de faire preuve de plus d'indulgence à l'égard de ces personnels fragiles et usés par le port de charges. Sur ce point faute de recrutement dans ce corps, alors que de nombreux postes d' adjoints techniques sont vacants, nous souhaitons que vous accompagnez notre demande, à savoir publier ces postes sur la BIEP avec profil d'emploi.

L'UNSa-SJ déplore que des collègues se voient systématiquement refusés des congés bonifiés alors qu'ils remplissent les conditions posées par les textes de la fonction publique, et qu'ils en étaient bénéficiaires jusqu'à présent.

L'UNSa-SJ s'étonne que rien ne soit mis en oeuvre pour les fonctionnaires stagiaires issus du recrutement Sauvadet. En effet sur le ressort de notre CA, les attachés stagiaires n'ont obtenus aucune formation alors que la loi Sauvadet le prévoit. Pour rappel, les contractuels des autres directions ayant réussi le même type de concours en ont bénéficié.

En ce qui concerne le greffe du TGI de Paris, et plus particulièrement celui des hospitalisations d'office tant que les conditions de superficie et de restauration feront défaut, l'UNSa-SJ s'opposera au départ des 5 collègues affectés dans ce service vers l'hôpital Saint-Anne.

Les membres élus

COMPTE-RENDU :

Le SAUJ :

Concernant les expérimentations SAUJ (service accueil unique du justiciable), au tribunal d'instance d'Aubervilliers, un réaménagement des locaux sera prévu dû au manque de place.

A Bobigny l'expérience a déjà débuté (127 demandes de justiciable au 06 mars), une demande de matériel a été faite : photocopieurs, création de ligne de téléphone portable. Concernant les formations : 36 jours sur site seront prévues, à l'ENG des modules ont été organisé.

Sur le service des hospitalisations d'office :

Nous avons manifestés notre opposition sur la délocalisation du greffe des hospitalisations d'office du TGI de Paris à l'hôpital psychiatrique de Saint Anne. On nous a répondu qu'un point sera fait entre la Première présidente et le Président du TGI de Paris.

Sur le logiciel de temps de travail qui sera déployé sur les postes informatique:

A Meaux, le logiciel a été livré en février et une formation du personnel sera prévue à cet effet le 24 et 25 mars prochain. La mise en place démarrera au 1er avril, l'expérience sera étendue à Aulnay et Fontainebleau si tout fonctionne bien.

Les chartes des temps :

Ont été voté les nouvelles chartes des temps : au TGI de Paris, parquet TGI de Paris, TI Lonjumeau, CPH de Melun et au CPH de Creteil.

Sur les congés bonifiés :

Nous avons dénoncé que l'attribution des congés bonifiés fasse l'objet d'une interprétation restrictive, alors que les textes fonction publique sont plus souples. Il nous a été répondu que des directives récentes du ministère font état d'un contrôle poussé des pièces.

Le CRA (centre de rétention)du Mesnil Amelot :

Une visite de Madame la 1ère présidente sera prévu prochainement.